

# Rapport du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste assistant-utilisateurs

## Session 2017

Épreuve écrite d'admissibilité du 4 octobre 2017  
Épreuve orale d'admission du 5 au 7 décembre 2017

### Composition du jury

Le jury était composé de 6 représentants des différentes Directions des Ministères économiques et financiers :

- Monsieur Gilles DELAFENÊTRE (DGFîP), *Président*
- Monsieur Jérôme AUBERT (DGDDI)
- Monsieur Christian BERNAUD (DGCCRF)
- Monsieur Christophe BREGAIL (Secrétariat Général)
- Monsieur Thierry FAUDOT (INSEE)
- Madame Chantal GENTILINI (DGFîP)

### Éléments statistiques

- Session 2017

Inscrits	Présents	Admissibles	Admissibles / Présents	Admis	Admis / Admissibles	Admis / Présents
53	40	17	42,50 %	13	76,47 %	32,50 %

- Évolution par rapport à la session 2016

Inscrits	Présents	Admissibles	Admissibles / Présents	Admis	Admis / Admissibles	Admis / Présents
↘ 9 %	↘ 15 %	↘ 35 %	↘ 18 %	↗ 48 %	↗ 60 %	↗ 53 %

- Répartition des candidats par sexe

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Hommes	43	32	13	9
	81,13 %	80,00 %	76,47 %	69,23 %
Femmes	10	8	4	4
	18,87 %	20,00 %	23,53 %	30,77 %

- Moyenne d'âge des candidats

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
43 ans	43 ans	43 ans	42 ans

- Répartition des candidats par Direction

Direction	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
DGFIP	38	26	8	4
DGDDI	12	12	9	9
Secrétariat Général	1	1	0	0
INSEE	0	0	0	0
DGCCRF	1	1	0	0
Syndicats	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>13</b>

Le nombre de candidats ayant composé est inférieur à celui de la session précédente et le pourcentage d'admissibles par rapport aux candidats présents est fortement en baisse. Toutefois, les ratios admis sur admissibles et admis sur présents sont en très nette augmentation.

### L'épreuve écrite d'admissibilité

La durée de l'épreuve écrite d'admissibilité est de 6 heures.

- Conception du sujet et modalités de correction

Le sujet de la session 2017 a été proposé par le représentant de la DGDDI et a été finalisé collectivement par l'ensemble des membres du jury.

Le sujet présentait un contexte métier et comportait trois questions auxquelles il était possible de répondre indépendamment.

Les problématiques abordées dans le sujet relevaient précisément du domaine de l'assistance et permettaient de mettre en œuvre des outils classiques d'une démarche d'analyse comme la modélisation de processus, les diagrammes d'activités ou les fiches de procédure.

Chaque copie a fait l'objet d'une double correction et les quelques copies proches de la note permettant l'admissibilité ont été évoquées collectivement en réunion de jury.

Sur les 40 candidats ayant composé, 23 ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 10,00) soit 57,50 %.

- Question n° 1

Les candidats devaient présenter une note de problématique et de propositions. Par conséquent, le jury attendait un texte rédigé sous la forme « classique » d'une note. Ceci n'a pas toujours été respecté par les candidats.

La partie relative au contexte et aux liens avec l'assistance a généralement été mieux traitée par les candidats que celle concernant le plan d'action ou celle présentant les outils de suivi.

- Question n° 2

La question portait sur une modélisation de processus et le candidat devait présenter un diagramme d'activité commenté. Le jury attendait donc un formalisme précis et des commentaires.

Bien que le formalisme semblait connu des candidats, la qualité de traitement de la question n° 2 a été relativement moyenne.

- Question n° 3

Il était demandé aux candidats de produire une notice d'information condensée et deux fiches de procédure.

Cette question, a priori assez simple, n'a pas été particulièrement bien traitée. La notice sur la télédistribution a relativement mieux réussi aux candidats que les fiches de procédure. Toutefois, il convient de relever que généralement le formalisme a été correctement respecté.

- Appréciation générale

L'épreuve écrite a été comparativement plus sélective que celle de la session précédente. La question n° 1 demandait notamment un effort de réflexion un peu plus important. Ceci explique un pourcentage d'admissibles inférieur à celui de la précédente session.

### **L'épreuve orale d'admission**

Cette épreuve comporte une préparation 30 minutes suivie d'un entretien d'une durée également de 30 minutes.

Le candidat tire au sort deux sujets parmi ceux qui lui sont proposés et choisit celui qu'il souhaite traiter. Le candidat dispose alors de 10 minutes maximum pour effectuer son exposé, les 20 minutes suivantes étant consacrées à un échange avec le jury.

- Liste des sujets

Le jury a veillé à ce que chaque candidat ait le choix parmi le même nombre de sujets. Il y a eu un nombre suffisant de sujets proposés pour qu'aucun candidat ne traite la même question. Tous les sujets proposés se rattachaient évidemment à l'un des chapitres du programme.

- Exposé du candidat

Classiquement, il était attendu des candidats un exposé structuré, présenté avec un plan, même très simple : introduction, annonce de plan, deux parties et une conclusion. Les candidats ont en grande majorité appliqué cette règle.

Les candidats disposaient de 10 minutes pour faire leur exposé. Ceux qui ont dépassé cette durée ont été arrêtés par le jury et ceux qui ont été nettement trop court se sont vus pénalisés.

- Entretien avec le jury

Le jury s'est efforcé d'aborder avec chaque candidat les principaux domaines du programme : les techniques d'analyse (connaissances limitées aux notions de base), les logiciels, le matériel, la sécurité, l'environnement juridique. De plus, une ou deux questions de type « mise en situation sur un cas concret » ont été proposées aux candidats.

- Appréciation générale

La prestation des candidats a été, dans l'ensemble, plutôt appréciée du jury. Sur les 17 candidats auditionnés, 13 ont été déclarés admis, *soit 76,47 %* des admissibles et 4 se sont vu attribuer une note éliminatoire (inférieure à 10,00) soit *23,53 %*.

### **Conclusions**

Pour cette session, l'écrit, nécessitant un effort de réflexion un peu plus prononcé que lors de la session précédente, a été nettement plus sélectif. Toutefois, cette relative sélectivité s'est ressentie positivement lors de l'oral, pour lequel le jury a constaté un réel meilleur niveau des candidats.

Il convient également de noter que certains candidats qui, ayant échoué lors de la précédente session, ont travaillé et retenté leur chance, ont cette fois été couronnés de succès. Là encore, comme dans d'autres domaines, l'effort et la persévérance semblent payer.

Le Président du Jury,

Gilles DELAFENETRE